## **CONTRAT DE FORMATION**

- 1) Ainformatique enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 178962753 auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)
- 2) Le centre sportif enregistré sous le numéro de déclaration d'activité ....... auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

ci-après désigné le stagiaire.

## Article 1: Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée « Formation au site internet Le centre sportif »

#### Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

- o Elle a pour objectif de former à l'utilisation du site internet Le centre sportif
- o A l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivré(e) au stagiaire.
- Sa durée est fixée à 16 heures.
- o L'action de formation comprendra un effectif 15 personnes.
- Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

## Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation pour suivre la formation et obtenir les qualifications auxquelles elle prépare :

Utilisation d'un ordinateur.

## Article 4 : Organisation de l'action de formation

- o L'action de formation aura lieu du ...... au ...... à ...... à .....
- Le(s) formateur(s) sera/seront Didier Ladour.

## Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de :

- dix jours pour se rétracter.

Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

## Article 6 : Modalités de paiement

- $_{\odot}\,$  Le prix de l'action de formation est fixé à 450 euros HT + 90 euros de TVA
- Le stagiaire s'engage à verser :
- la totalité du prix susmentionné.

# Article 7 : Conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

Aucun remboursement.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

#### Article 8 : Cas de différend

| Si une constatation ou un ( | différend n'ont pi | u être réglés | à l'amiable, | le tribunal | de Bourg-en- | Bresse |
|-----------------------------|--------------------|---------------|--------------|-------------|--------------|--------|
| sera seul compétent pour r  | régler le litige.  |               |              |             |              |        |

| Fait en double exemplaire, à   | le,                            |
|--------------------------------|--------------------------------|
| Pour le stagiaire              | Pour l'organisme               |
| (nom et qualité du signataire) | (nom et qualité du signataire) |